3/

MINISTÈRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

Monuments historiques.

Sites et Monuments naturels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Le Sous Secrétaire d'Etat des Beaux Aris,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments et des sites naturels dans sa séance du 24 mai 1933;

Vullengagement en date du 24 août 1934 donnée par M. le prispar Ministre des Travaux Publics;

par M. le Ministre des Finances,

176 285-J. 4865-31. [36289]

ARRÊTE:

ARTICLE PREMIER.

Le bosquet de CARNON, à MAUGUIO (Hérault) situé à proximité de la plage de Carnon sur la parcelle n° 38, section N,

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Hérault, au Maire de Mauguio et à M.M. les Ministres des Travaux Publics et des Finances représentant l'Etat propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 28 AVR 1936

de ministre chargé de l'Intérim
du ministère de l'Education nationale:
Pour ampliation.

Pour e Directeur Général des Beaux-Arts, Membre de l'Institut:

Le Chef du Bureau des Monuments his toriques, et des sites

aty)

TAXE: Dépôt Transcen inscripton Formule Timb. quitt. Total:	1	0	No 129 nscrit à la Conservation des Hypothèques de Montpellier, le - 9 MAI 1936 Vol. 710 no 29 et Inscrit d'office le même jour
	2		Not. me Requ: Deux francs 4. Le Conservateur.

Barrage à poutrelles Maritime Concessions Rond-Point Prolongement d'Intéret chemin Commun du Dépôt de poutrelles D. Bosquet Carnas appartenant à l'Etat de 18 service of Canal du Phôtie a Séte d'Intérêt Etang Chemin Echelle de 0,001 p.m. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE

DES IMMEUBLES PROTÉGÉS AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Mauguio. —

ORIGINAL

Bosquet de Carnon à proximité de la plage de Carnon (parcelle n° 38, section N du cadastre) [S. Cl.: 28 avril 1936].

HERAULT

MAUGUIO

ARCHITECTURE

CANTON: MAUGUIO

ARROND!: MONTPELLIER

SITES

CLASSEMENT

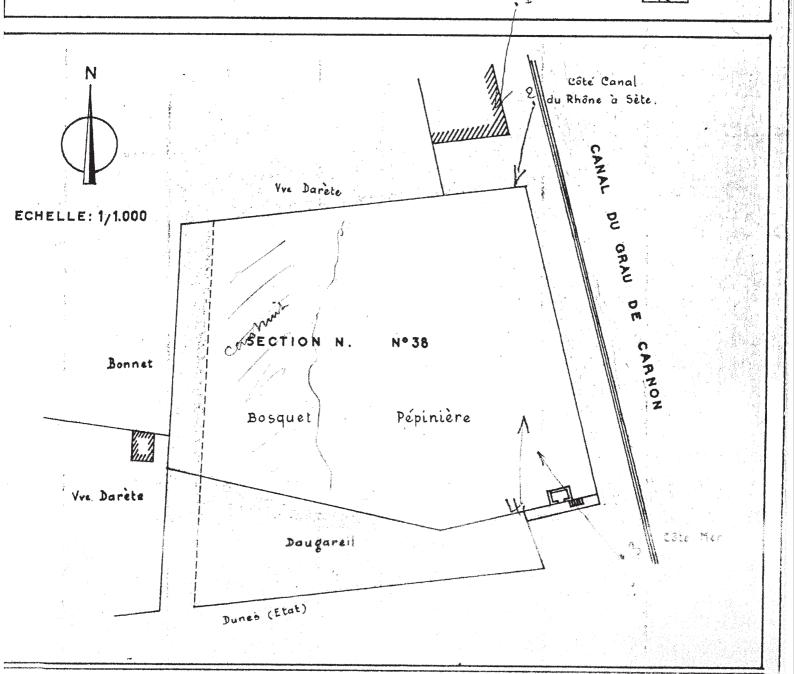
BOSQUET DE CARNON

Castrian

CARTE MICHELIN

Nº 83

PLI 7



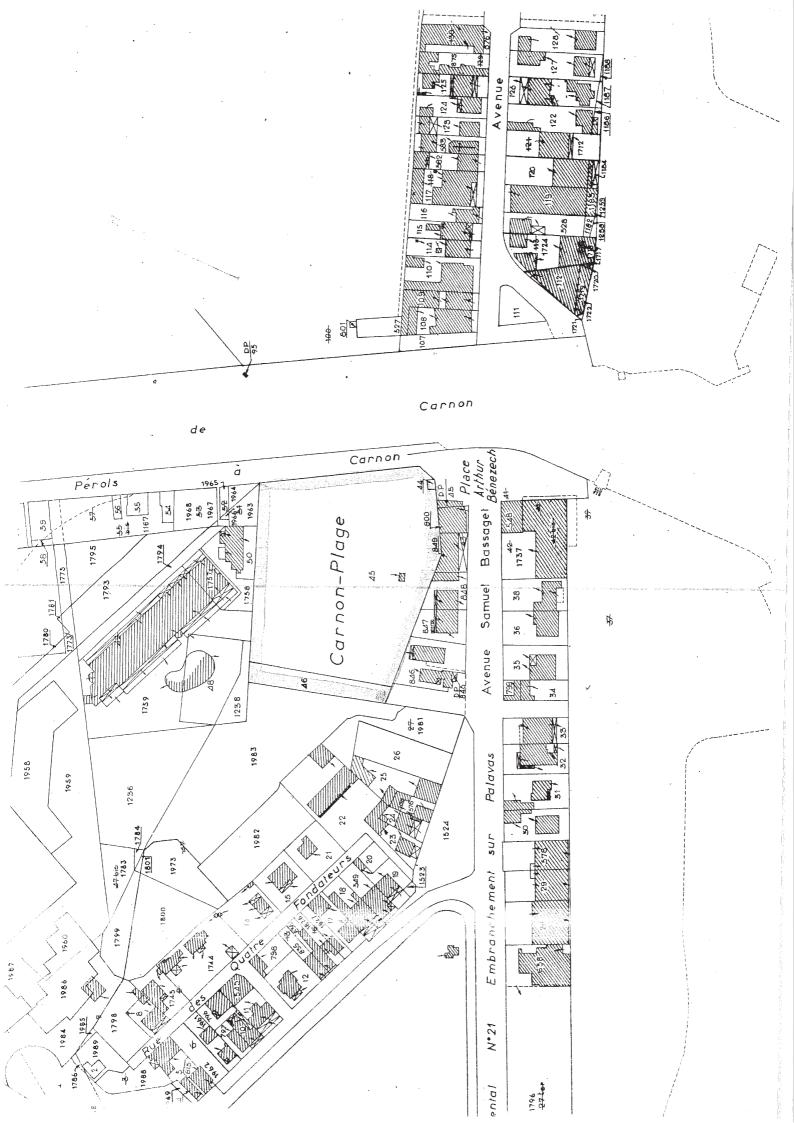
ARRETE

Article ler - Le bosquet de CARNON, à MAUGUIO (Hérault) situé à proximité de la plage de Carnon sur la parcelle N° 38 section N, est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique légendaire ou pittoresque.

PARIS, le 28 Avril 1936

Le Ministre chargé de l'Intérim du Ministère de l'Education Nationale

signé : . . .



DEPARTEMENT : HERAULT

COMMUNE :

MAUGUIO

SITE : CARNON - LE BOSQUET

ARRETE : S.C. 28/05/36



ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS	
Sections Parcelles		Sections	Parcelles	OBSERVITE OND	
N	38	N1 	45, 46	Cadastre révisé. La délimitation exacte du Bosquet n'apparaît pas sur le plan cadastral. Il faudrait compléter par un plan topographique des lieux.	
			•		